

Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Rapport annuel 2023-2024



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/services-autochtones-canada

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue: R1-5F-PDF

ISSN: 1712-1221

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2025.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Indian Oil and Gas Canada Annual Report 2023-2024. Ce rapport est basé sur les informations disponibles au moment de la publication.

Titre principal : Rapport annuel de Pétrole et gaz des Indiens du Canada 2023-2024

www.pgic.gc.ca

contacter@sac-isc.gc.ca

403-292-5625

Photo de couverture : Marche à travers un champ de canola en direction d'un site de puits récupéré sur les terres de la Nation Crie d'Ermineskin, dans le centre de l'Alberta. Photo de PGIC.

For information regarding reproduction rights, please contact: communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/indigenous-services-canada

1-800-567-9604

TTY only 1-866-553-0554

Catalogue: R1-5E-PDF

ISSN: 1712-1221

© His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Indigenous Services Canada, 2025.

This publication is also available in French under the title: Rapport annuel de Pétrole et gaz des Indiens du Canada 2023-2024. This report is based on information available at the time of publication.

Key title: Indian Oil and Gas Canada Annual Report 2023-2024

www.iogc.gc.ca

contactiogc@sac-isc.gc.ca

403-292-5625

Cover Photo: Walking through a canola field towards a reclaimed wellsite on Ermineskin Cree Nation lands in central Alberta. IOGC photo.

Table des matières

Message de Wallace	4
Reconnaissance des terres	5
Résumé du rapport annuel 2023-24	6
Nos points forts stratégiques pour 2023-24	6
Excellence opérationnelle	6
Affirmation des compétences des Premières Nations	6
Bien-être au travail	6
Autres points forts de la période 2023-24	7
Perspectives d'avenir	7
Chiffres clés 2023-2024	8
Notre vision	9
Notre mandat	9
Gouvernance	10
Conseil de cogestion de PGIC	10
Structure organisationnelle	10
Au sujet de PGIC	11
Résumé financier	12
Tableau 1 : Recettes pétrolières et gazières des Premières Nations en 2023-24	13
Tableau 2 : Aperçu financier de PGIC pour 2023-24	13
Abréviations et acronymes	14
Définitions	15

Annexes

A	Graphiques et figures sur le pétrole et le gaz des Premières Nations
B	Unités opérationnelles, fonctions et indicateurs de performance clés de PGIC pour 2023-24
C	Alignement des Services aux Autochtones Canada et le gouvernement du Canada

Message de Wallace

Tansi,

Depuis que j'ai rejoint PGIC à la mi-2024, j'ai une meilleure compréhension de l'organisation. Ce rapport est un aperçu de tout le travail accompli l'année dernière. L'année dernière, les nouvelles exploitations pétrolières et gazières sur les terres des Premières Nations ont été modestes. La production de pétrole a légèrement augmenté et la production de gaz a diminué. Les recettes pétrolières et gazières des Premières Nations ont été inférieures cette année (103,9 millions de dollars) à celles de l'année dernière (165 millions de dollars), et les prix du pétrole et du gaz ont été généralement plus bas et la production de gaz a diminué. L'exploitation du pétrole et du gaz sur les terres des Premières Nations et les recettes qu'elle procure aux nations constituent un élément important du développement économique.

Les Premières Nations nous ont également fait part de leurs préoccupations concernant les sites inactifs. Nous restons déterminés à travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations, le Conseil des ressources indiennes, l'industrie et d'autres partenaires pour protéger ces terres. Nous avons veillé à ce que les Premières Nations et l'industrie participent aux discussions et aux plans visant à restituer les terres aux nations.

Pour l'avenir, nous nous engagerons activement à mieux servir nos clients des Premières Nations, à renforcer nos relations avec les parties prenantes de l'industrie et d'autres partenaires, et à faire progresser le transfert de services aux Premières Nations. Je suis en train d'apporter d'autres améliorations et je vous en ferai part à l'avenir.

Wallace Fox

Directeur exécutif et PDG

Reconnaissance des terres

Dans un esprit de réconciliation, nous reconnaissons que notre bureau est situé sur les terres de la nation Tsuut'ina dans la région visée par le Traité no 7, qui comprend les territoires traditionnels de la Confédération des Blackfoot, notamment Siksika, Kainai et Piikani, de la nation Tsuut'ina et des nations Îethka Stoney Nakoda, notamment Bearspaw, Chiniki et Goodstoney. Nous soutenons également de nombreuses autres Premières Nations et travaillons avec elles, notamment celles situées dans les Traités 2, 4, 6, 8, 10 et 11, ainsi que dans les terres non cédées de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Cette reconnaissance ne prend tout son sens que si elle s'accompagne de relations responsables et d'actions éclairées. Nous reconnaissons qu'il nous reste beaucoup à faire pour construire et renforcer nos relations avec les peuples des Premières Nations, affirmer leurs droits inhérents et faire progresser la vérité et la réconciliation.

Résumé du rapport annuel 2023-24

Nos points forts stratégiques pour 2023-24

Excellence opérationnelle

- nous avons officiellement achevé notre projet pluriannuel de Système de gestion des données sur les ressources 2 (SGDR2). Ce projet a donné naissance à deux nouveaux systèmes de PGIC, à savoir :
 - Outil de gestion des cas de redevances qui permet de suivre le processus de non-respect des obligations en matière de redevances
 - Outil de gestion des redevances qui permet de calculer et de déclarer les redevances de manière rationnelle et en temps voulu
- nous avons soutenu et financé un audit inaugural à l'initiative des Premières Nations ⁽¹⁾ qui a appliqué les nouvelles dispositions du *Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. Il s'agit du premier exemple concret de l'affirmation des compétences d'une Première Nation
- nous avons fait progresser la modification de la réglementation sur l'environnement et les contrats relatifs au sol en collaboration avec le comité technique mixte du Conseil des ressources indiennes (CRI)
- nous avons émis 82 préavis de drainage et de pré-drainage et 9 préavis de déclenchement. Nous avons reçu 82 réponses de préavis de drainage et 7 nouveaux puits doivent maintenant payer des redevances compensatoires

L'excellence opérationnelle se poursuit

- nous avons émis 11 nouveaux contrats relatifs au sous-sol et 12 nouveaux contrats relatifs au sol
- nous avons réalisé 20 renonciations et clarifié les exigences en matière de protection de l'environnement dans le domaine de la remise en état pour l'assainissement
- nous avons rapproché le taux de redevances pour la récupération assistée des hydrocarbures, ce qui a augmenté les montants des redevances pour les Premières Nations concernées

Affirmation des compétences des Premières Nations

- nous avons créé un poste de conseiller principal en matière de transition stratégique et mobilisation pour soutenir l'affirmation des compétences des Premières Nations et le renforcement des capacités
- nous avons réalisé d'analyses internes des unités opérationnelles afin de sensibiliser et d'identifier les domaines d'amélioration pour le transfert de services aux Premières Nations
- nous avons coordonné et harmonisé notre travail avec les initiatives et les équipes de travail des départements de transfert de services

Biene-être au travail

- nous avons avancé la mise en œuvre de 6 points de l'examen organisationnel de 2022, et les travaux sont en cours

¹ L'audit a été lancé en 2023-24 et s'est achevé en avril 2024.

Autres points forts de la période 2023-24

- Les recettes pétrolières et gazières des Premières Nations se sont élevées à 103,9 millions de dollars² dont plus d'un million de dollars en contrats relatifs au sous-sol et un peu moins de 600 000 dollars en contrats relatifs au sol.
- Augmentation de la production de pétrole en Alberta et en Saskatchewan
- La production de gaz a diminué en Alberta et est restée stable en Saskatchewan
- 67 nouveaux puits³ ont été forés sur les terres des Premières Nations, dont 60 en Alberta et 7 en Saskatchewan.
- Dans l'ensemble, les fonds pétroliers et gaziers des Premières Nations ont été inférieurs à ceux de 2022-23 (165 millions de dollars) en raison de la baisse de la production de gaz en Alberta et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.
- En partenariat avec Petrinex et d'autres partenaires, nous avons reçu l'approbation d'un projet d'amélioration visant à étendre notre système de gestion des redevances à la Colombie-Britannique et au Manitoba. Le projet devrait démarrer en 2024-25.



- nous avons élaboré et approuvé une *Déclaration d'action sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée*

Perspectives d'avenir

- Nous continuerons à nous concentrer sur l'excellence opérationnelle, l'affirmation des compétences des Premières Nations et le bien-être au travail pour 2024-2025.
- Nous investirons dans la reconstruction et l'amélioration des relations de travail et de la communication avec les Premières Nations, du conseil de cogestion de PGIC, du conseil des ressources indiennes et d'autres partenaires.
- Dans le cadre de notre engagement permanent en faveur de l'excellence opérationnelle, nous continuerons à nous concentrer sur les sites inactifs et leur responsabilité en travaillant avec les Premières Nations, le Conseil des ressources indiennes, l'industrie, les régulateurs provinciaux et les associations de puits orphelins, ainsi qu'avec d'autres partenaires pour veiller à ce que l'assainissement des sites soit achevé.
- Nous continuerons également à investir dans la modernisation des technologies de l'information, la gestion des dossiers et la conformité et l'application de la législation.

D'autres graphiques et figures sur le pétrole et le gaz des Premières Nations pour 2023-24 figurent dans l'annexe A.

² Exclut 5,08 \$ en droits fonciers issus de traités (DFIT). La gestion et la réglementation des ressources pétrolières et gazières des Premières Nations par PGIC sont assurées sans frais pour les Premières Nations et tous les recettes sont versés aux Premières Nations.

³ Comprend 4 puits sur des terres de surface.

Chiffres clés 2023-2024

**103,9 \$ millions
de dollars**

de recettes pétrolières et
gazières des Premières
Nations ⁴

**40,6 \$ millions
de dollars**

de recettes pétrolières des
Premières Nations

**29,8 \$ millions
de dollars**

de recettes gazières des
Premières Nations

**33,5 \$ millions de
dollars**

Indemnités, locations de
terres, primes et intérêts des
Premières Nations



Augmentation de la
production pétrolière des
Premières Nations en
Alberta et en
Saskatchewan

**427 \$
dollars Canadiens**

Prix moyen du pétrole des
Premières Nations en
dollars canadiens par
mètre cube



Diminution de la production
de gaz des Premières
Nations de l'Alberta

stable

Production de gaz des
Premières Nations de la
Saskatchewan

**2,03 \$
dollars Canadiens**

Prix moyen pondéré du gaz par
gigajoule pour les Premières
Nations

12

Nouveaux contrats relatifs
au sol ont été établis

11

nouveaux contrats
relatifs au sous-sol ont
été établis

1

permis a été octroyé

82

préavis de drainage et de
pré-drainage émis

82

réponses reçues en
matière de préavis et
pré-préavis de drainage

7

payent maintenant une
redevance
compensatoire ⁵

126

sites inspectés pour vérifier
la conformité de la
production

42

inspections
environnementales de
remise en état sur le
terrain

20

renonciations achevées

⁴ Exclut 5,08 dollars de droits fonciers issus de traités (DFIT).

⁵ 64 puits doivent payer des redevances compensatoires, dont 7 nouveaux puits à partir de 2023-24.

Notre vision

Excellence dans la gestion des ressources pétrolières et gazières des Premières Nations

Notre mandat

- Exécuter les obligations fiduciaires et légales de la Couronne concernant la gestion des ressources pétrolières et gazières situées sur les terres des Premières Nations, et
- faciliter les initiatives des Premières Nations désireuses d'assurer la gestion et la maîtrise de leurs propres ressources pétrolières et

Gouvernance

Conseil de cogestion de PGIC

Le Conseil de cogestion de PGIC (Conseil) fournit des conseils sur notre orientation stratégique et nos opérations. Le Conseil a été créé en 1996 par le biais d'un protocole d'entente (PE de 1996) entre le ministre des Services aux Autochtones Canada (anciennement Affaires indiennes et du Nord) et le Conseil des ressources indiennes (CRI). Le protocole d'entente de 1996 prévoyait trois phases, à savoir la cogestion, la délégation et la gestion complète, pour permettre aux Premières Nations de gérer et de contrôler leurs ressources pétrolières et gazières. Le conseil d'administration, composé de 9 membres, comprend 6 membres des Premières Nations nommés par le CRI, le sous-ministre adjoint des terres et du développement économique au sein des Services aux Autochtones Canada, le directeur exécutif et Président-général de PGIC, ainsi qu'un conseiller industriel, nommé conjointement par le CRI et PGIC.

Structure organisationnelle

En 2023-24, PGIC a connu d'importants changements au niveau de sa direction et de son personnel, y compris des postes intérimaires et rotatifs et plusieurs postes vacants. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de notre structure organisationnelle par direction.

Direction exécutive

- Élaboration des applications, y compris le projet du Système de gestion des données sur les ressources (SGDR2)
- Communications et services exécutifs
- Programme des Aîné(s) en résidence
- Affirmation des compétences des Premières Nations et renforcement des capacités
- Politiques

Direction de l'administration des baux et redevances

- Administration des baux
- Programme de réduction du passif
- Négociations, recherche et contrats relatifs au sous-sol
- Redevances

Direction de la conformité aux règlements

- Vérification, conformité et application de la loi
- Environnement
- Analyse des ressources et conservation

Direction de la planification et des services ministériels

- Services administratifs
- Services financiers
- Ressources humaines
- Technologie de l'information

Voir l'annexe B pour plus d'informations sur chaque unité opérationnelle et nos indicateurs de performance clés pour 2023-24.

Au sujet de PGIC

>1 \$ milliard
de dollars

de recettes pétrolières et
gazières des Premières
Nations au cours des dix
dernières années



l'approbation du chef et du
conseil est requise pour tous
les contrats



nous sommes un organisme
de service spécial au sein
des Services aux
Autochtones Canada

194

titulaires de contrats industriels

4,389

contrats relatifs au sol

moins de 1%

de la production totale de
pétrole et de gaz au Canada



nous gérons et
réglementons toutes les
phases de l'exploitation du
pétrole et du gaz sur les
terres désignées des
Premières Nations

74

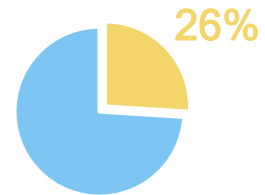
employés

33

Premières Nations productrices de
pétrole et de gaz

391

contrats relatifs au sous-sol



des contrats relatifs au sous-
sol conclus par des
entreprises appartenant aux
Premières Nations



nous exerçons nos activités
conformément à la [loi sur le
pétrole et le gaz des terres
indiennes](#), aux [règlement sur le
pétrole et le gaz des terres
indiennes](#) et à d'autres lois
fédérales

34%

employés autochtones

17

Premières Nations ayant des
antécédents en matière de pétrole
et de gaz

~2,770

puits de pétrole et de gaz
orphelins, inactifs et
anciens⁶

Résumé financier

⁶ Ce nombre fluctue régulièrement et certains sites ont plusieurs puits sur un accord de surface.

Le tableau 1 présente une ventilation des recettes pétrolières et gazières de 103,9 millions de dollars des Premières Nations en 2023-24. Les redevances représentent la majeure partie (88 %) des recettes, suivies des indemnités et des loyers (10,8 %), des primes (<1 %) et des intérêts (<1 %).

Le tableau 2 donne un aperçu de notre budget et de nos dépenses pour 2023-24. Nos dépenses les plus importantes ont été des investissements dans l'amélioration de notre infrastructure numérique et l'élaboration d'outils plus modernes (informatique et élaboration de bases de données/d'applications (SGDR)). Les dépenses du conseil de cogestion de PGIC ont également été moins élevées, car il n'y a eu qu'une seule réunion. Un certain nombre de postes étaient vacants l'année dernière, ce qui explique l'excédent salarial. Au cours de l'année, PGIC a transféré une partie des salaires, des frais de fonctionnement et entretien et des immobilisations de notre budget au secteur des terres et du développement économique (STDE) et à l'ensemble du département de SAC, y compris le budget de deux projets d'investissement dans les technologies de l'information (TI). Les contributions comprennent des fonds transférés du budget de PGIC pour soutenir des projets liés au pétrole et au gaz sur les terres des Premières Nations.

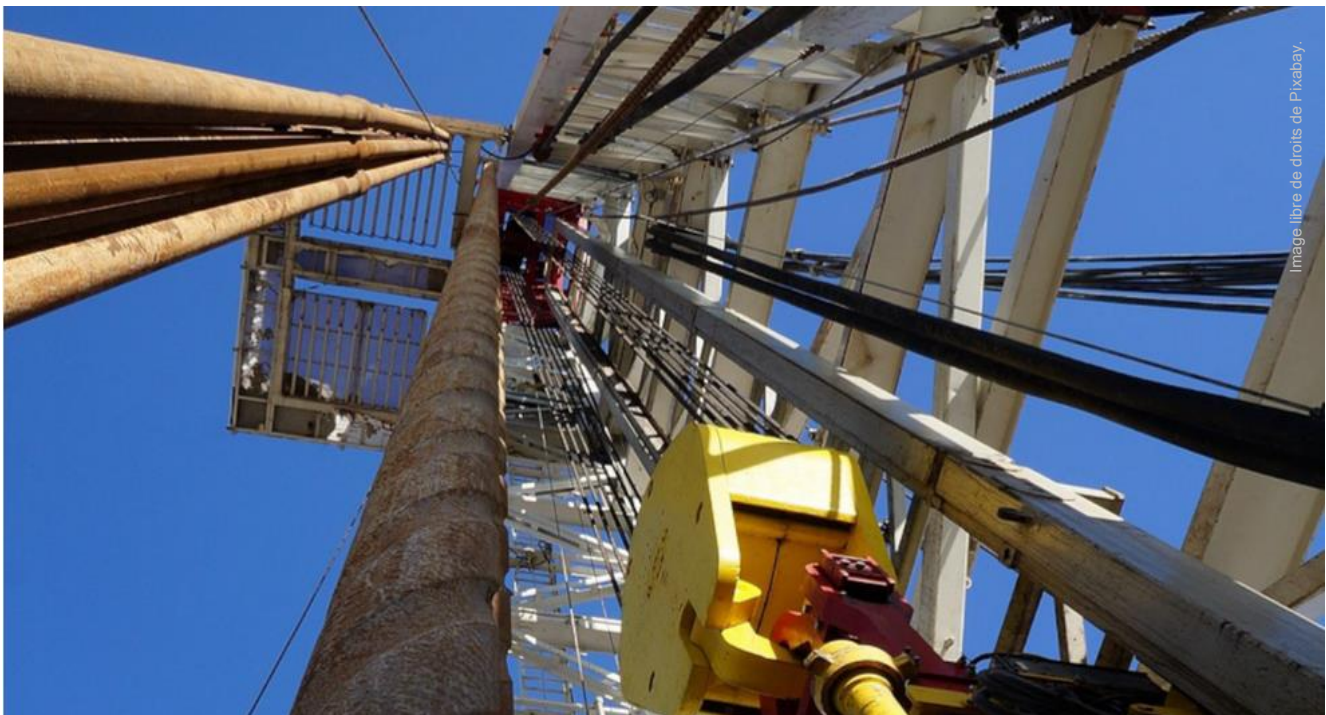


Tableau 1 : Recettes pétrolières et gazières des Premières Nations en 2023-24⁷

Redevances	91,686,894
Rémunération et loyers	11,284,869
Primes	706,000
Intérêt	191,494
Total des recettes pétrolières et gazières des Premières Nations	103,869,257

Tableau 2 : Aperçu financier de PGIC pour 2023-24

Budget	13,995,425
F&E	
Salaires	7,816,535
Dépenses	
Gestion des contrats	870
Vérification, conformité et application de la loi	315,240
Analyse des ressources et conservation	
Gestion d'entreprise	594,555
Rapport direct sur les opérations	26,161
Environnement	45,731
Informatique	510,136
Réunion du conseil de cogestion de PGIC	2,817
Élaboration de bases de données/d'applications (SGDR)	874,994
Politiques	13,846
Redevances	148
Dépenses totales	2,384,498
Immobilisations	202,066
Subventions, contributions et transferts	
Immobilisations	158,971
Subventions et contributions	908,000
F&E	559,272
Salaires	985,000
Total des subventions, contributions et transferts	2,611,243
Dépenses totales	13,014,342
Excédent/déficit	981,083

⁷ Ne comprend pas les droits fonciers issus des traités (DFIT). La gestion et la réglementation des ressources pétrolières et gazières des Premières Nations par PGIC sont gratuites pour les Premières Nations et tous les recettes leur sont versés.

Abréviations et acronymes

PROTOCOLE D'ENTENTE DE 1996 Protocole d'entente de 1996 portant création du

Conseil

Loi [Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes](#), RSC 1985, c I-7

Conseil Conseil de cogestion de PGIC

PDG Président - directeur général

Appel du greffier [Appel à l'action 2021 en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale du](#) greffier du

Conseil privé

Loi sur la déclaration [Loi sur la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#)

EE Équité en matière d'emploi

ACS Analyse comparative entre les sexes

DFEIG Déduction pour frais d'exploitation d'installation gazière

SETI Système d'enregistrement des terres indiennes

TI Technologie de l'information

PGIC Pétrole et gaz des Indiens du Canada

CRI Conseil des ressources indiennes

SAC Services aux Autochtones Canada

CTM Comité technique mixte (composé de représentants des Premières Nations, du CRI et de PGIC)

PE Protocole d'entente

F&E Fonctionnement et entretien

Règlement [Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes](#), DORS/2019-

196

SGDR2 Système de gestion des données sur les ressources 2

DFIT Droits fonciers issus des traités

Appels de la CVR Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

WCS Western Canadian Select (prix standard du pétrole)

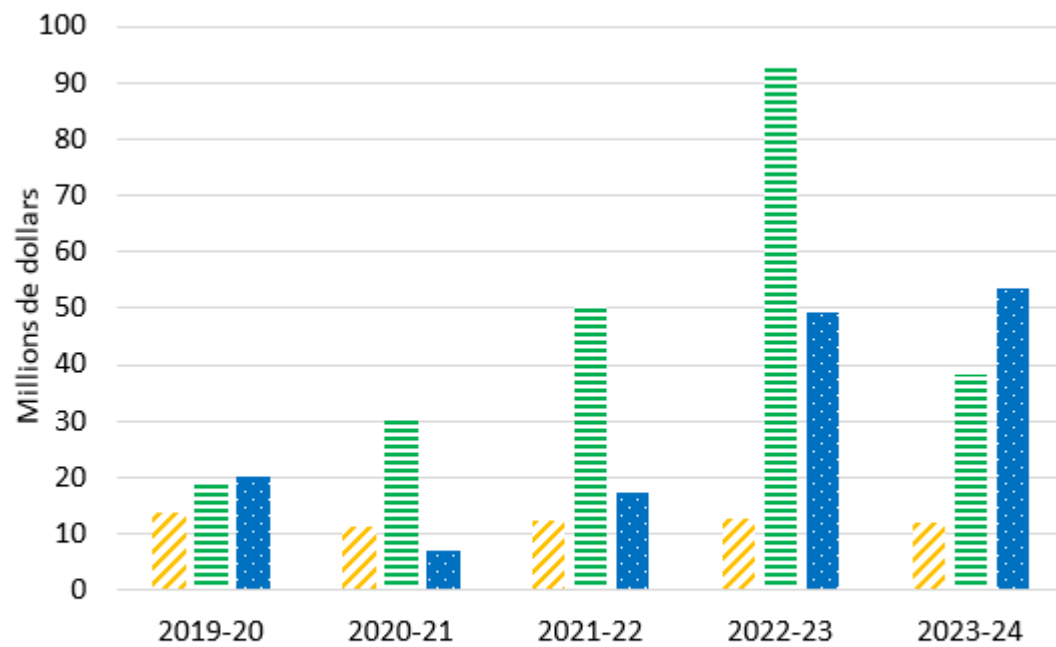
WTI West Texas Intermediate (prix standard du pétrole)

Définitions

Site/puits orphelin	Puits, installation, pipeline ou zones associées où une compagnie pétrolière et gazière est déclarée en faillite, ou lorsqu'il n'y a pas de partie responsable.
Forage	Il s'agit des premières étapes du forage d'un puits de pétrole ou de gaz, au cours desquelles le sol, la roche ou d'autres matériaux souterrains sont enlevés à l'aide d'un trépan. Cela peut ou non aboutir à un puits qui produit du pétrole et du gaz.
Compte d'attente	Ce type de compte financier sert de compte d'attente temporaire pour les transactions qui ne peuvent être classées immédiatement.
Terres cédées	Il s'agit d'une référence à la Loi sur les Indiens. Les terres cédées sont définies comme "une réserve ou une partie d'une réserve ou tout intérêt y afférent, dont le titre légal reste dévolu à Sa Majesté, qui a été libéré ou cédé par la bande à l'usage et au profit de laquelle il a été mis de côté". Pour PGIC, il s'agit de la fin du cycle de vie du pétrole et du gaz lorsque le contrat est résilié. Les renonciations aux contrats relatifs au sol sont traitées après qu'une inspection de remise en état a été effectuée conjointement par les Premières Nations, l'industrie et PGIC sur le site et que PGIC a reçu tous les documents requis.
Tansi	Salutation en langue crie signifiant "Bonjour, comment allez-vous ?"

Annexe A : Graphiques et figures sur le pétrole et le gaz des Premières Nations

Figure 1: Recettes pétrolières et gazières des Premières Nations



2023-24 totaux
terres (indemnités, loyers et primes) = 12 millions, gaz = 38,3 millions, pétrole = 53,4 millions

Figure 2: Production de pétrole des terres des Premières Nations

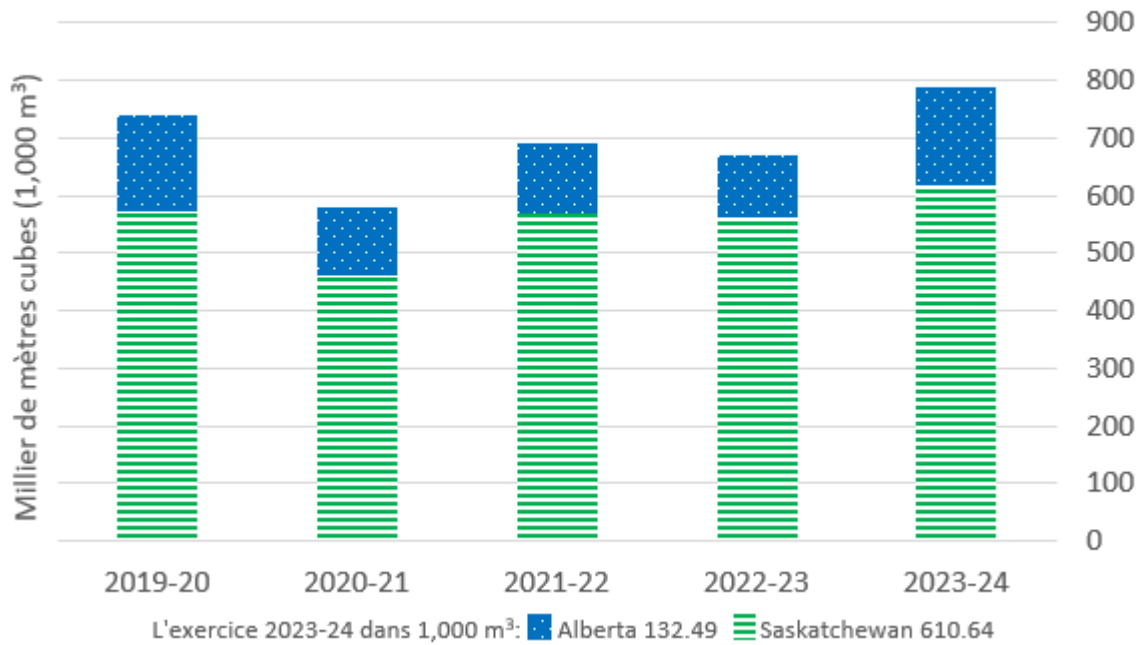


Figure 3: Production de gaz naturel des terres de Premières Nations

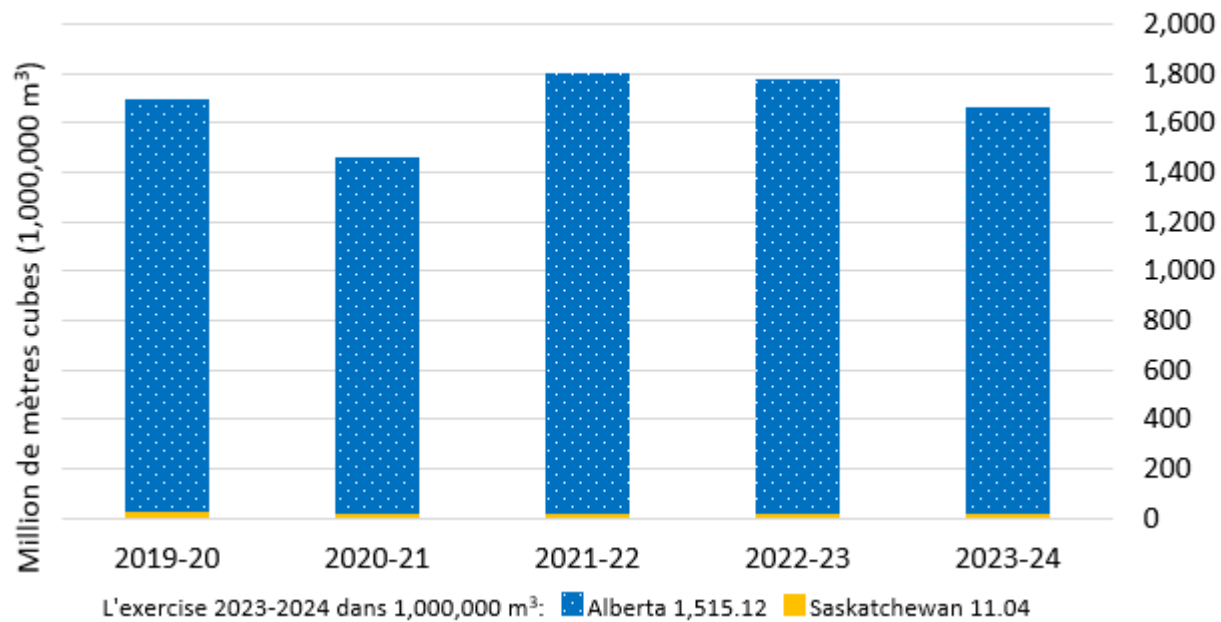


Figure 4: Prix du gaz des Premières Nations et prix de référence mensuels

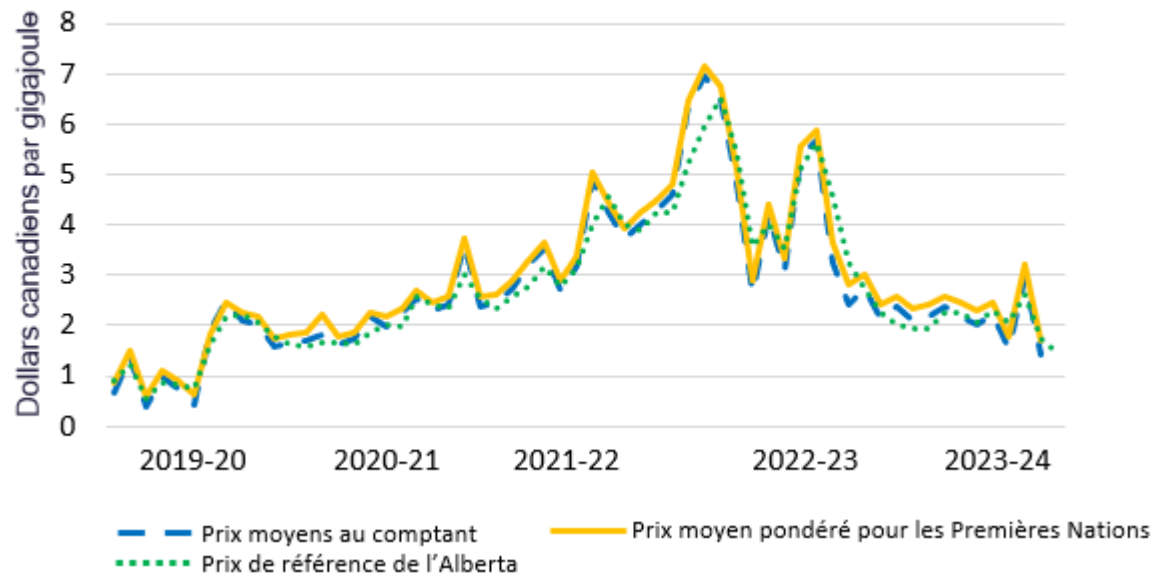
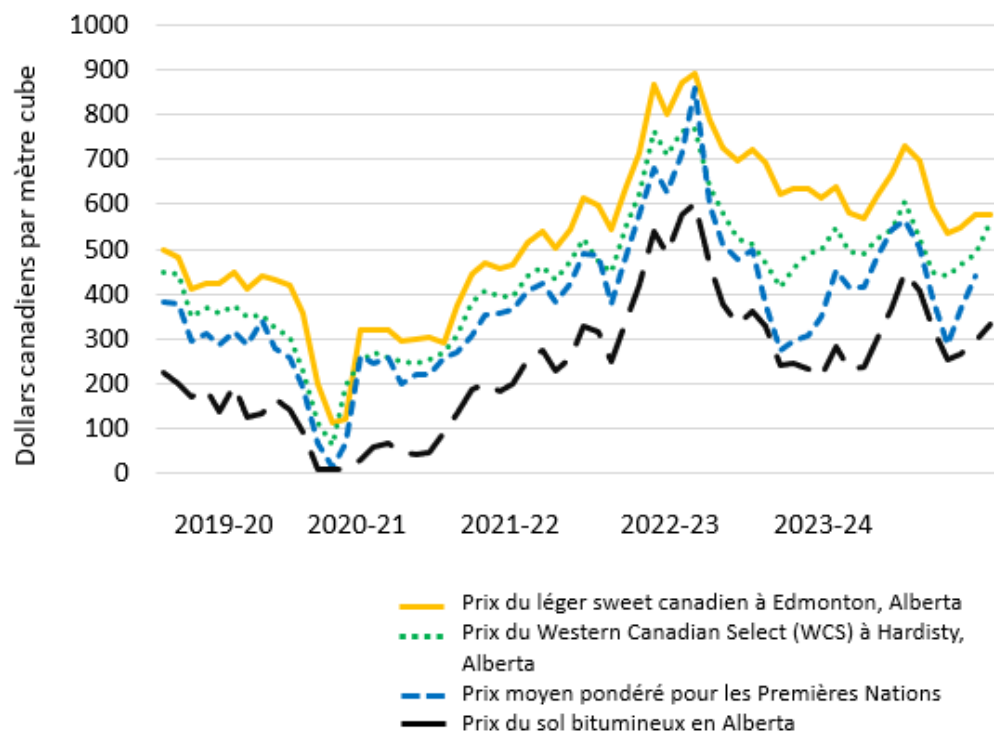


Figure 5: Prix du pétrole des Premières Nations et prix de référence mensuels



Annexe B : Unités opérationnelles, fonctions et indicateurs de performance clés de PGIC pour 2023-24

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
Développement d'application	Responsable de la gestion de plusieurs améliorations des technologies de l'information, y compris la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et la maintenance des projets.	• nous avons achevé notre projet pluriannuel de Système de gestion des données sur les ressources. • Contrat d'entretien à long terme pour le SGDR2 a été attribué avec succès • 38 nouvelles demandes d'incidents (corrections) et 3 demandes de changement pour SGDR2. • 39 nouvelles demandes d'incidents (corrections) pour SGDR1 ont été traitées • résolution de 85 problèmes internes
Conformité et application de la loi	Responsable de la gestion des activités de conformité au sein de PGIC et de l'utilisation d'une approche fondée sur le risque pour la prise de décision, y compris • coordonner avec d'autres unités opérationnelles la collecte et la centralisation des informations relatives aux risques et à la conformité en vue d'une approche globale de la conformité réglementaire au sein de PGIC • soutenir et financer les audits et les examens effectués à l'initiative des Premières Nations	• nous avons conclu un accord de financement avec le bureau régional afin qu'une Première Nation puisse mener et contrôler sa vérification • nous avons financé et soutenu la réalisation du tout premier audit initié par les Premières Nations • perception de loyers et de redevances auprès des entités réglementées, à la suite de mesures d'application prises et/ou de litiges, au

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	• coordonner les examens, les audits et les inspections de conformité de la production à l'initiative de PGIC • coordonner et gérer les réponses aux insolvabilités • coordonner et gérer la désignation de l'inventaire des sites orphelins de PGIC	profit des Premières Nations • coordination de la réalisation des inspections de conformité de la production pour 130 sites • coordination de la réalisation d'un audit pour la vérification des redevances perçues dans le cadre du projet de récupération assistée du pétrole
Communications et services exécutifs	Responsable de la fourniture d'un soutien stratégique et tactique en matière de communication y compris : • soutenir et renforcer la coordination de la communication interne de PGIC • diriger et améliorer la communication externe de PGIC • gérer les informations et les plateformes de communication de PGIC conformément à l'ensemble des politiques, des lignes directrices et des exigences législatives applicables	• procéder à des examens réguliers du site web de PGIC et effectuer les mises à jour nécessaires • coordonner les demandes de renseignements émanant des Premières Nations, de l'industrie et d'autres parties prenantes • promouvoir PGIC lors de diverses conférences et manifestations
Environnement	Responsable de la supervision des exigences législatives fédérales et provinciales en matière d'environnement et de la promotion de la sensibilisation à l'environnement et de la protection de l'environnement dans le cadre de l'exploration, de la production et de la fermeture, notamment : • veiller à ce que toutes les installations et activités pétrolières et gazières relatives au sol	• nous avons procédé à 17 nouveaux examens de demandes et élaboré des conditions de protection de l'environnement • nous avons passé en revue 420 examens environnementaux • nous avons effectué 42 inspections sur le terrain, y

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	proposées, y compris la prospection sismique et la construction des baux relatifs au sol, de routes d'accès et de droits de passage de pipelines, fassent l'objet d'un examen environnemental conformément à la <i>loi sur l'évaluation d'impact</i> • l'examen des demandes et l'élaboration des conditions de protection de l'environnement, y compris les exigences de la législation fédérale et provinciale • vérifier les examens environnementaux et effectuer des inspections sur le terrain pour contrôler le respect par l'industrie des conditions environnementales des contrats relatifs au sol • fournir des informations et une assistance aux Premières Nations, aux représentants de l'industrie et aux autres parties prenantes • examiner les plans d'assainissement en coordination avec les Premières Nations afin de garantir des activités d'assainissement appropriées et en temps voulu • effectuer des inspections de remise en état avec les Premières Nations et l'industrie et s'assurer de l'adéquation de la remise en état avant la renonciation aux contrats relatifs au sol	compris des inspections de remise en état • nous avons organisé 27 réunions avec les Premières Nations et les régulateurs provinciaux • nous avons fait progresser une approche de gestion de la politique des pipelines avec le comité technique mixte • nous avons fourni des fonds pour aider certaines Premières Nations de l'Ontario à identifier et à gérer les puits hérités.
Affirmation des compétences et renforcement des capacités des Premières Nations (Remarque : bien qu'il ne s'agisse pas d'une unité	Responsable de la promotion des initiatives des Premières Nations en matière de gestion et de contrôle de leurs ressources pétrolières et gazières : • renforcer et améliorer les relations avec les clients des Premières Nations, le conseil de cogestion et le conseil des ressources indiennes	• nous avons tenu des réunions régulières avec le département afin d'identifier les priorités stratégiques en matière de transfert de services et de s'aligner sur celles-ci • nous avons coordonné une analyse des unités

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
opérationnelle, le poste de conseiller principal en matière de transition stratégique et mobilisation a été nouvellement créé et relève du directeur exécutif et président-général).	• fournir des conseils et un soutien à PGIC et aux équipes politiques gouvernementales pour les initiatives de transfert de services et les responsabilités futures • soutenir les Premières Nations sur la voie de l'autodétermination • collaborer avec le département sur les initiatives de transfert de services	opérationnelles internes afin d'identifier les lacunes et les domaines d'amélioration (en cours) • nous avons soutenu un changement de stratégie en milieu d'année pour l'affirmation des compétences et attendons des nouvelles orientations
Administration des baux	Responsable de la gestion du cycle de vie des concessions pétrolières et gazières de sol, du traitement de certaines transactions de concessions souterraines, ainsi que la vérification et la mise à jour des informations de l'entreprise, notamment : • rédiger et assurer l'exécution de tous les contrats relatifs au sol conformément aux conditions négociées et aux réglementations du gouvernement fédéral • la gestion des contrats relatifs au sol et au sous-sol tout au long de leur vie, y compris les engagements financiers, les révisions de loyer, les cessions et les abandons • le suivi des comptes d'attente des Premières Nations en ce qui concerne les contrats relatifs au sol la coordination des mesures d'application correctives en cas de non-respect des contrats • la formation et la collaboration avec les Premières Nations et l'industrie en ce qui concerne les contrats relatifs au sol et au sous-sol	• 12 nouveaux contrats relatifs au sol • 10 modifications de contrats relatifs au sol • 20 contrats relatifs au sol renoncés • mise en œuvre de l'évaluation des capacités financières au moment de l'attribution des contacts

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	• enregistrer les contrats et autres instruments dans le Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI)	
Négociations, contrats et recherche	<u>Négociations</u> Responsable de la négociation et de la gestion des contrats relatifs au sous-sol, notamment : • identifier, élaborer et promouvoir des options de disposition avec les Premières Nations afin de promouvoir et d'accroître l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières des Premières Nations • évaluer les propositions des entreprises intéressées par rapport à la politique de disposition de PGIC • aider les Premières Nations à conclure des contrats avec les entreprises en fournissant une expertise en matière de négociation et de facilitation pour soutenir le processus de négociation • fournir des informations sur les tendances des baux relatifs au sous-sol, les prix de vente et les politiques connexes à toutes les parties intéressées • conseiller les Premières Nations bénéficiant de droits fonciers issus de traités (DFIT) et collaborer avec divers ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec l'industrie pour faciliter la mise en œuvre du processus de DFIT	• nous avons contribué à la négociation et à l'attribution de 11 nouveaux contrats d'exploitation du sous-sol
	<u>Recherche</u> Responsable de :	• nous avons répondu à toutes les demandes de recherche dans les délais prévus par les normes de service

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	- répondre aux questions concernant les titres de propriété des terres des Premières Nations en ce qui concerne le pétrole et le gaz - vérifier la chaîne des titres de propriété des terres des Premières Nations, actuelles et disparues, de sol et de sous-sol, à l'intérieur des limites de la réserve et des terres adjacentes - quantifier les zones d'intérêt commercial potentiel, faire rapport sur les preuves de la chaîne de titres et confirmer les options pour l'aliénation des terres désignées et des terres fédérales - vérifier les intérêts des Premières Nations à l'appui des activités et des litiges en matière de revendications territoriales	
	<u>Contrats d'exploitation du sous-sol</u> Responsable de la gestion du cycle de vie des contrats relatifs au sous-sol et de l'émission de tous les contrats de remplacement à l'appui du processus DFIT, y compris : - la rédaction et la délivrance de contrats relatifs au sous-sol (baux relatifs au sous-sol, permis, baux d'élimination et d'injection) et de modifications conformément aux conditions négociées et aux réglementations du gouvernement fédéral - vérifier les cessions de sol et de sous-sol au niveau provincial et en pleine propriété, et rédiger et délivrer tous les contrats de remplacement (baux relatifs au sous-sol, baux relatifs au sol et	- nous avons établi 11 nouveaux contrats d'exploitation du sous-sol - nous avons réalisé 274 activités administratives liées à des contrats d'exploitation du sous-sol

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	droits de passage) à l'appui du processus de DFIT • l'administration des contrats d'exploitation du sous-sol, le contrôle de la conformité réglementaire et contractuelle, le contrôle et le déblocage des fonds des comptes d'attente des fiducies des Premières Nations et la coordination des mesures correctives d'application en cas de non-respect des contrats d'exploitation du sous-sol • fournir des conseils et des informations aux Premières Nations	
Politiques	Responsable de l'élaboration de la réglementation et des politiques, y compris • diriger l'élaboration de la proposition d'une modification réglementaire de la phase II, qui comprend des dispositions relatives à l'environnement, aux contrats relatifs au sol et à l'amélioration continue des règlements • la recherche, l'assistance et le conseil en matière de politiques stratégiques et opérationnelles • l'élaboration, la consultation et la négociation de nouveaux accords/mouvements provinciaux/fédéraux, et le soutien à leur mise en œuvre • aider les unités opérationnelles de PGIC à mettre en œuvre la loi et les règlements • soutenir la définition et la mise en œuvre des orientations futures de	• nous avons fourni des mises à jour trimestrielles sur l'état d'avancement de la proposition de modification réglementaire de la phase II et des politiques opérationnelles. • nous avons travaillé en partenariat avec le CTM à l'élaboration de la proposition d'une modification réglementaire de la phase II. • nous avons travaillé avec les représentants du ministère de la justice (JUS) de PGIC et les rédacteurs de réglementation du (JUS) à la préparation d'un projet de consultation de la proposition d'une modification réglementaire de la phase II.

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	PGIC d'un point de vue opérationnel et réglementaire	• nous avons soutenu et dirigé les exigences de PGIC en matière de rapports, tels que le rapport 2021-2023 au Parlement et d'autres demandes.
Analyse et conservation des ressources	Responsable de : • l'examen des prorogations des baux relatifs au sous-sol, qui peut permettre d'identifier des cas de non-conformité tels que l'intrusion dans le sous-sol et la non-productivité • la réalisation d'examens de drainage et l'émission de préavis de drainage • effectuer un examen annuel des réserves de la production de pétrole et de gaz afin d'estimer les prévisions de redevances futures pour le cycle de vie de la production • mener des projets d'ingénierie et de géologie pour soutenir les Premières Nations	• nous avons émis 82 préavis de drainage • nous avons envoyé des prévisions annuelles de redevances aux responsables des fonds fiduciaires de SAC • nous avons réalisé diverses études et présentations techniques à la demande des Premières Nations
Redevances	Responsable de la gestion des redevances pétrolières et gazières des Premières Nations, y compris : • veiller à l'exactitude et à l'exhaustivité des demandes de redevances et des évaluations • gérer le traitement et les Déductions pour les frais d'exploitation d'installation gazière (DFEIT) • gestion des déductions pour le transport routier et vérifications des coûts du transport routier	• nous avons atteint une efficacité de plus de 92 % dans l'évaluation des redevances dans l'outil du module des redevances, en préparation de l'intégration complète avec le système de paiement • nous avons examiné et approuvé 100 % des données réelles de la DFEIT pour 2022 dans la plateforme Petrinex

Unité d'affaires	Fonctions	2023-24 Indicateurs de performance clés et résultats attendus
	• engager des discussions avec les Premières Nations et l'industrie sur les demandes de redevances	• nous avons mené à bien l'audit des coûts du camionnage • le taux d'efficacité des demandes des parties prenantes a augmenté de 13 % d'une année sur l'autre

PGIC dispose également des services internes suivants : services administratifs, services financiers, ressources humaines et technologies de l'information, qui ne figurent pas dans ce tableau. Ces unités opérationnelles fournissent un soutien permanent et des prestations internes.

ANNEXE C : Alignement des Services aux Autochtones Canada et le gouvernement du Canada

En tant qu'organisme de service spécial, nous alignons notre planification et nos rapports sur le Secteur des terres du développement économique des Services aux Autochtones Canada (SAC) et sur les approches, les engagements et les priorités plus larges du gouvernement du Canada.

Alignement des services aux Autochtones Canada

Nous avons contribué au [plan stratégique 2020-2025](#) de SAC, au [plan ministériel 2023-2024](#), au [cadre ministériel de résultats 2023-2024](#) et au rapport ministériel sur le rendement (RMR)⁸ et nous en faisons partie.

Par exemple, [le plan stratégique 2020-2025](#) de SAC a identifié les quatre priorités suivantes, qui ont toutes été intégrées dans nos processus de planification, d'exploitation et d'établissement de rapports :

1. le transfert du contrôle des services aux partenaires autochtones
2. la promotion d'une approche de service de haute qualité et culturellement appropriée
3. transformer nos pratiques
4. favoriser une main-d'œuvre engagée, respectueuse et en bonne santé

Alignement du gouvernement du Canada

PGIC s'engage à respecter l'obligation de consulter les Premières Nations et à soutenir activement la mise en œuvre de la [Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Loi sur la déclaration\)](#) et à faire progresser la réconciliation sur les [appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation \(CVR\)](#) liés à PGIC. Cela signifie que la conception et la prestation de nos services et de nos politiques intégreront la Loi sur la déclaration, les appels de la CVR et d'autres approches, engagements et priorités liés aux Premières Nations fédérales, aujourd'hui et à l'avenir. De même, nous nous engageons à respecter les initiatives plus larges du gouvernement du Canada, telles que [l'Appel à l'action 2021 sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#) du greffier du Conseil privé (Appel du greffier), [l'Analyse comparative entre les sexes \(ACS\) Plus](#), et les lois fédérales telles que la [Loi sur la concurrence](#).



Par exemple, le tableau 4 donne un aperçu de la représentation de l'équité en matière d'emploi (EE) de PGIC, y compris le fait que PGIC dépasse la disponibilité de la main-d'œuvre dans les quatre groupes d'EE. PGIC poursuivra ses efforts en vue d'accroître la représentation autochtone au sein de l'organisation, l'objectif étant que 50 % des recrutements externes soient effectués par des candidats autochtones.

En outre, l'organisation s'efforcera d'atteindre les niveaux de représentation des autres membres des groupes d'équité en matière d'emploi (minorités visibles, personnes handicapées et femmes) conformément à l'appel du greffier.

Tableau 4 : Représentation de PGIC dans l'EE en 2023-24

⁸ Le DRR 2023-24 était en cours de finalisation au moment de la publication de ce rapport annuel. Les DRR d'ISC peuvent être consultés sur ce site web, sous la rubrique "[Departmental Results Reports](#)" ([rapports ministériels sur les résultats](#)).

Groupe EE	Représentation de PGIC	Disponibilité au sein de la population active (DPA) ⁹	Pourcentage d'excédent de PGIC par rapport à la DPA
Femmes	64,3%	53,2%	11,1%
Peuples autochtones	34,3%	4,9%	29,4%
Minorités visibles	25,7%	14%	11,7%
Personnes handicapées	10%	6,5%	3,5%

⁹ Source : Recensement de 2016 et Enquête canadienne sur le handicap de 2017.



Image de stock modifiée de Microsoft



www.pgic.gc.ca